# LE CHARTRIER DE L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE D'AGAUNE (1128-1292)

# ÉTUDE ET ÉDITION

PAR

#### REMO BECCI

licencié ès lettres (Université de Lausanne)

#### INTRODUCTION

Aujourd'hui encore, l'histoire de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, l'un des plus anciens sites religieux de Suisse, compte de nombreuses pages blanches. Que ce soit à l'époque moderne ou aux XIX° et XX° siècles, les historiens se sont surtout intéressés à l'historicité du martyre de Maurice et de ses compagnons. Rares sont les études consacrées à l'histoire du monastère que le roi burgonde Sigismond fonda en 515 pour chanter la louange de la légion thébaine. Au XIX° siècle, l'abbé Gremaud, qui se proposait d'éditer le chartrier de l'abbaye dans ses Documents historiques relatifs à l'histoire du Vallais, se vit interdire l'accès aux archives abbatiales. A ce jour, seule une faible partie des documents disponibles ont l'ait l'objet d'une édition, principalement les actes du premier millénaire et ceux du xur siècle. Ces derniers furent pour la plupart publiés entre le XVII° et le XIX° siècle.

#### SOURCES

Le chartrier de l'abbaye de Saint-Maurice se trouve dans les murs mêmes du monastère et n'en a jamais bougé. Pour la période 1128-1292, n'ont été prises en considération que les chartes où l'abbaye est partie prenante. Les actes de juridiction gracieuse instrumentés par des chanoines ainsi que les actes tombés dans les archives abbatiales après 1292 ne font pas l'objet du présent travail. Le total des pièces éditées se monte à 389 actes dont 281 documents sont des originaux et 108 des copies. Les premières copies disponibles pour les documents dont l'original est perdu se subdivisent en une copie du XII°, soixante et onze du XIII°

(dont soixante-cînq tirées du *Mînutarium majus*), huit du XIV", dix du XV", dix-huit du XVIII" siècle.

Seize cartulaires ou recueils de copies, pour la plupart des XVIII<sup>e</sup> siècles, ont été utilisés. Trois sont antérieurs à l'époque moderne. Il s'agit du *Minutarium majus* qui est un manuscrit contenant 1 383 actes de juridiction gracieuse transcrits entre 1260 et 1300, du *Liber Olloni* qui date du XIV<sup>e</sup> siècle, et du cartulaire dit de Turin (Archivio di Stato, Bénéfices au-delà des monts, liasse 5) qui est une copie du début du XV<sup>e</sup> siècle, d'un cartulaire rédigé dans les murs du monastère au début du XIII<sup>e</sup> siècle.

#### CHAPITRE PREMIER

#### SAINT-MAURICE DE LA FONDATION AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

Dès le troisième quart du IV siècle, des pèlerins affluèrent sur le lieu où reposent Maurice et les autres soldats de la légion thébaine, martyrisés à Agaune entre 280 et 290. Fondé en 515 par le futur roi de Bourgogne Sigismond, le monastère devint rapidement l'un des plus importants de l'arc alpin. Au début du VII siècle, il fut doté de privilèges royaux étendus et qui l'urent confirmés par la papauté, dont l'exemption de toute juridiction autre que celle du Saint-Siège. Cette situation se maiutient jusqu'au début du VIII siècle, lorsque apparaît le premier abbé commendataire. Devenu, sans doute, bénéfice royal dès Charles Martel, le monastère sombra dans une lente décadence de la vie religieuse. A l'époque carolingienne, lors de la réforme du clergé régulier, les religieux d'Agaune furent considérés comme les membres d'un chapitre séculier suivant la règle de Chrodegang de Metz. En 1018, le roi Rodolphe III restitua à l'abbaye bon nombre de propriétés aliénées, ce qui lui donna une nouvelle impulsion. A la mort de ce roi, on assista à l'émergence de la maison de Savoie dans les affaires du monastère.

#### CHAPITRE II

# HISTOIRE DE L'ABBAYE AUX XII° ET XIII° SIÈCLES

Moins d'un siècle après la disparition de Rodolphe III, le souffle de la réforme grégorienne et des ordres nouveaux se manifesta à Saint-Maurice. En mars 1128, le comte de Savoie Amédée III réforma l'abbaye en y introduisant des chanoines réguliers et ordonna que toutes les terres injustement aliénées fussent restituées à la communauté. Le pape Honorius II confirma la réforme et son successeur, Innocent II, plaça le monastère sous la protection expresse de saint Pierre, renouant ainsi avec la protection pontificale dont avait joui l'abbaye dans le premier millénaire.

Du priorat d'Aimerard (1128-décembre 1136) à l'abbatiat de Bourcard (1169/1172-1179), l'histoire de l'abbaye fut d'abord marquée par la volonté de recouvrer les biens aliénés par les chanoines séculiers et par les seigneurs laïcs. Le prieur Hugues reprit le contrôle de la vallée du Trient en 1138 et de la vallée de Bagnes en 1143. Son successeur, l'abbé Rodolphe (1153-1169/1172), se vit restituer plusieurs églises et parvint à récupérer certains droits confisqués par des seigneurs

REMO BECCI 39

laïes de moindre importance. Enfin, l'abbé Bonreard obtint les premiers hommages féodaux des comtes de Genève et des seigneurs de Salins. Des donations de prélats favorables à la réforme vinrent renforcer le patrimoine abbatial.

A partir de l'abbatiat de Guillaume l'r (1179-1181/1184) et jusqu'à celui de Nantelme (1224-1259), la politique de recouvrement des biens aliénés se poursuivit, mais cette fois-ci sons la forme d'acquisitions. De plus, les abbés se montrèrent très attentifs à ne pas se laisser déposséder des biens inscrits dans les privilèges généraux des papes du XII siècle et obtinrent des accords qui leur furent toujours favorables. Dès l'abbatiat de Guillaume II (1181/1184-1196), de grands et petits seigneurs laïcs opérèrent des donations pro remedio anime : ils furent bientôt rejoints par de nombreux autres laïcs.

Entre 1224 et 1275, sous les abbés Nanteline (1223-1259) et Girold (1259-1275), le renouveau du culte mauricien, à la suite de la rélévation des ossements du martyr et de leur dépôt dans une châsse, entraîna d'importants échanges de reliques qui eurent pour corollaires un afflux de legs pieux, la formation de confraternités et la fondation par le roi Louis IX d'un pricuré de chanoines réguliers à Senlis. Les premières années de ces deux abbatiats furent caractérisées par des problèmes financiers qui trouvèrent leur solution d'une part dans l'élaboration de statuts particuliers qui établissaient de façon claire la répartition entre la mense de l'abbé et celle des chanoines, et d'autre part dans la bienveillante attention des papes qui proposèrent des indulgences aux fidèles participant par leurs aumônes à la reconstruction de l'église abbatiale. Sous ces abbés, les arguments économiques prévalurent sur l'inaliénabilité des domaines et l'on procéda à des échanges de terres et d'églises reçues ou recouvrées au siècle précédent en contrepartie de rentes et de territoires situés dans la vallée du Rhône. Un certain nombre de donations et d'acquisitions vinrent aussi renforcer le noyau des possessions abbatiales en terre chablaisienne

Sous les abbatiats de Pierre de Saint-Sigismond (1275-1286) et de Girard de Goumoëns (1286-1292), cette politique perdura et permit la constitution de véritables seigneuries abbatiales. Cette période est caractérisée par une forte augmentation des décisions des juges savoyards, qui se montrent toujours favorables aux droits du monastère. L'abbé Girard protégea jalousement son monastère contre toute immixtion du clergé séculier et de l'évêque de Sion dans les affaires abbatiales.

## CHAPITRE III

#### LE TEMPOREL

Le régime interne de l'abbaye. – En vertu de la réforme de 1128, les chanoines séculiers furent peu à peu remplacés par des chanoines réguliers, qui eurent d'abord à leur tête un prieur, puis, à partir du moment où ils furent suffisamment nombreux, un abbé (1147). La règle de saint Augustin fut observée dans tout son dépouillement à Saint-Maurice jusqu'au début du XIV siècle et demeura le texte de référence par la suite. Un certain nombre de statuts réglementaient la vie quotidienne des religieux et la gestion des biens. Les premiers se focalisent sur l'ordinaire du réfectoire et sur l'entourage de l'abbé, les autres sur la répartition des revenus entre les diverses menses.

Le domaine. – Le cœur du domaine se situe dans le diocèse de Sion, sur les deux rives du Rhône, dans un rayon de trente-cinq kilomètres autour du centre

agaunois. Dans les diocèses avoisinants l'abbaye possède de nombreux biens : dans le diocèse de Lausanne, ils sont regroupés autour des granges ou maisons d'Oron, de Lully et de Commugny. Dans ceux de Genève et de Tarentaise, elle gère un certain nombre d'églises et de propriétés. En Bourgogne, elle est à la tête d'un prieuré à Semur-en-Auxois. Pour les biens situés dans le Jura et dans la vallée d'Aoste, elle reçoit l'hommage de grands seigneurs laïcs. Au XIII siècle, le monastère s'efforça de reconquérir les biens aliénés et obtint de nombreux dons. Un renforcement du centre par rapport aux biens-fonds périphériques peut être souligné dans la seconde partie du XIIII siècle.

#### CHAPITRE IV

#### LE SPIRITUEL

Les confraternités. – Le chartrier conserve le souvenir d'associations spirituelles avec les chanoines réguliers d'Abondance (1156), de Châtillon-sur-Seine (1204), de Saint-Germain-en-Brionais (1269), avec les abbayes bénédictines de Saint-Martin d'Ainay (1258) et Saint-Pierre de Montiéramey (1287) et avec le chapitre général de l'ordre de Cîteaux (1224).

Le culte des reliques. – La rélévation du corps de saint Maurice en 1225 donna un nouvel élan au monastère qui reçut de nombreuses donations, en particulier pour l'entretien du luminaire.

#### CHAPITRE V

## LES RELATIONS AVEC LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ET AVEC LES GRANDS SEIGNEURS

Les ecclésiastiques. – Dès la réforme de 1128, l'abbaye jouit de la protection des papes et de leur bienveillance jusque dans la seconde partie du XIII" siècle. L'archevêque de Tarentaise et les évêques de Sion, Lausanne et Genève aidèrent au recouvrement des biens aliénés et entretinrent de bonnes relations avec le monastère agaunois.

Les grands seigneurs. – La maison de Savoie, qui avait abandonné ses prérogatives sur le monastère dans la deuxième moitié du XII siècle, respecta l'exemption pontificale et veilla toujours à protéger l'abbaye, y compris contre ses propres officiers. Les comtes et ducs de Bourgogne firent de même et effectuèrent un certain nombre de donations.

#### CHAPITRE VI

# POUR UNE HISTOIRE DES ARCHIVES

De 515 à la fin du XIII siècle. – Par suite des dévastations causées par les Lombards (574) et les Sarrasins (940), les archives abbatiales ne conservent que de trop rares témoignages pour cette période. Les premiers originaux conservés datent du XI siècle et un grand nombre d'actes des XI-XII siècles ne sont connus

REMO BECCI 41

que par une copie (fin XIV'-début XV' siècle) du cartulaire de l'abbaye rédigé au début du XIII' siècle. Un grand vide documentaire subsiste pour la seconde moitié du XI' siècle.

XIII<sup>e</sup> siècle. – Le cartulaire déjà mentionné ne fut pas poursuivi au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. L'étude des mentions dorsales montre que des indications toponymiques furent inscrites au début du XIII<sup>e</sup> siècle au revers des actes, puis qu'on y consigna au XIV<sup>e</sup> de brèves analyses. Au milieu de ce même siècle, on copia dans le *Liber Olloni* les droits de l'abbaye situés dans la région d'Ollon. Aucun autre cartulaire ne fut entrepris au Moyen Age. L'absence de cotes anciennes tend à indiquer qu'aucun inventaire ne fut tenu à cette époque. Au XVII siècle, les premiers érudits et historiens purent visiter les archives ; ils étaient tous protestants.

\*\*Thirt siècles. – L'histoire de l'organisation et du classement actuel des archives de l'abbaye va de pair avec l'abandon du statut de collégiale (1312-1637) et le retour à la vie communautaire qui s'effectua progressivement au cours du xvii siècle. Les constitutions de 1637 prévoient la mise en commun de toutes les archives de l'abbé et des chanoines. Dès 1638-1639 on poursuivit le Liber Olloni et on lui adjoignit onze autres cartulaires topographiques et thématiques, dont trois (Liber bullarum, Liber xenodochium, Liber Montheoli) ont sans doute été détruits lors de l'incendie qui anéantit une bonne partie des bâtiments de l'abbaye et de la ville de Saint-Maurice en 1693. Au début du xviii siècle, l'abbé Charléty effectua une nouvelle campagne de copies, mais cette fois-ci dans une perspective historique. En matière de classement des archives, un premier inventaire fut dressé par Samuel Bolliet pendant l'hiver 1685-1686 selon un plan thématique et géographique. Cette systématisation fut améliorée au cours du xviii siècle et trouva son accomplissement dans l'inventaire de Joseph-Hilaire Charles, qui est aujourd'hui encore la seule clef d'accès aux archives de l'abbaye de Saint-Maurice.

# CHAPITRE VII

#### PRINCIPES D'ÉDITION

Autour du texte: date, analyse, tableau de la tradition, annotation. – Les styles de la Nativité, de l'Annonciation florentine ou pisanc et celui de Pâques sont représentés dans le chartrier. Dans la mesure du possible, la date des actes a été convertie de ces divers styles au nouveau. L'abbaye de Saint-Maurice, qui se trouve à égale distance des chancelleries épiscopales de Sion et de Lausanne, fut influencée par leur façon de dater les actes et, à partir de 1280, par celui des juges savoyards exerçant dans le Chablais et le Genevois. Selon toute probabilité, exception faite d'un petit groupe d'actes datés selon le style pisan, celui de la Nativité est de coutume à la chancellerie abbatiale jusqu'en 1198. On lui substitue alors le style de l'Annonciation florentine jusqu'au terme de l'abbatiat d'Aymon (1224). Sous son successeur, un retour au style de la Nativité est opéré; il se maintiendra jusqu'en 1280-1281, moment où les notaires abbatiaux optent pour le style de Pâques, suivant en cela l'administration savoyarde en Chablais.

Les originaux ont fait en règle générale l'objet de plusieurs copies. L'étude de la tradition et des mentions dorsales montre clairement que, si les copies du XVIII siècle ont été effectuées d'après les originaux, elles ont servi à leur tour à établir celles de l'abbé Charléty : le chanoine Anne-Joseph de Rivaz utilisa ensuite les travaux de Charléty pour rédiger ses propres recueils.

Les mentions dorsales comportent aussi un certain nombre de cotes alphabétiques et numériques des XVIII et XVIIII siècles, qu'il a été jugé utile de relever mais sans chercher à les identifier puisqu'elles résultent de l'utilisation de ces documents comme preuves dans un grand nombre de procès qui eurent lieu à l'époque moderne.

# ÉDITION

Édition critique de trois cent quatre-vingt-quatre actes du chartrier.

# ANNEXES

Chronique du cartulaire de Turin. – Tables des inventaires. – Sceaux (d'après l'étude de Donald Lindsay Galbreath sur les sceaux d'Agaune) et seings manuels. – Liste des abbés et officiers. – Index.